

# **SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE**

## **CONSEIL SYNDICAL**

**Réunion du 15 mars 2022**

### **COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**

**(En complément de la présentation jointe en annexe)**

**Ordre du jour :**

**Validation du compte-rendu du conseil du 10 février 2022**

**Présentation synthétique du bilan d'activités 2021 ;**

**Présentation et vote du compte administratif et du compte de gestion 2021 ; délibération d'affectation des résultats 2021 ;**

**Présentation et vote du budget primitif 2022 ; délibération relative à la participation des EPCI membres ; Délibération relative à un emprunt ;**

**Autres délibérations : Programmes ; finances et ressources humaines ;**

**Questions diverses.**

Extrait du registre des Délibérations de l'EPAGE Canche et Authie

-----  
Réunion du 15 mars 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 10 Mars 2022.

Etaients présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez**; délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Bruno Delenclos et Madame Valérie Delorme, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Guy Lambert , délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Claude Patte, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 15**

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 15**

- Titulaires : 15
- Suppléant : 0

## 1 – Accueil et présentation de l'ordre du jour

Yves Gille, Président, accueille et remercie les participants pour leur présence à cette séance. Il rappelle que l'invitation prévoyait une visite de nos locaux au sein de ce site propriété de la communauté de communes des 7 Vallées. Il souligne la qualité des installations et remercie la CC pour ce partenariat. L'objet de la visite était également de présenter les nouveaux équipements des équipes opérationnelles de terrain dont un tracteur avec un treuil, une épareuse et un micro-tracteur.

Il énonce l'ordre du jour de la séance avec un point majeur financier concernant la présentation du compte administratif et du compte de gestion 2021. Le projet de budget 2022 sera également présenté pour validation.

L'avis de l'assemblée est sollicité pour le compte-rendu de la séance du 10 février. En l'absence de remarques, ce compte-rendu est validé.

Il est rappelé qu'en amont de cette réunion les commissions se sont réunies pour préparer le projet de budget 2022.

## 2 – Présentation synthétique du bilan d'activités 2021

Les éléments de bilan et de perspective sont présentés selon les différents pôles et par les responsables :

- Valérie Chérigié pour le pôle SAGEs ;
- Emilie Delattre pour le pôle Ruissellement et hydraulique douce ;
- Julien Traxel pour le pôle Milieux Aquatiques ;
- Grégoire Jacquesson pour le pôle Prévention des risques et SIG.

La présentation fait office de compte-rendu. Les informations sont également disponibles via le site internet du Symcéa : [www.symcea.fr](http://www.symcea.fr)

### Discussions/Remarques/Questions :

- Concernant la question des gisements de saules pour la création ou l'entretien des fascines, il est demandé quelles sont les sources d'approvisionnement : outre les opérations de coupe réalisées par les équipes en régie, le Symcéa sollicite l'association Euréka ainsi qu'une structure de la Somme (Marquenterra) ; Emilie Delattre insiste sur l'importance de l'information en provenance des EPCI pour pouvoir guider vers de nouveaux gisements ;
- Concernant le SIG, Yves Gille indique que le Symcéa dispose d'un outil très performant avec des données importantes ; cet outil est au service du territoire et des EPCI membres et il ne faut pas hésiter à solliciter selon les besoins ;
- Concernant le PAPI Canche, l'instruction est en cours et le dossier a été reconnu comme complet ; les institutions devraient nous informer de la prochaine étape en avril ;

- Concernant l'entretien actuel de l'Authie, le Président rappelle que l'action concerne 160 km sur l'axe principal du fleuve Authie et les principaux affluents compte-tenu du dossier précédent déjà réalisé par l'Institution de la Vallée de l'Authie et le souhait de pouvoir obtenir très rapidement une autorisation (DIG) pour réaliser les premières actions ; cela est le cas depuis septembre 2021 avec une équipe de 5 personnes en place ; d'autre part, Yves Gille insiste sur l'outil d'identification des embâcles en ligne sur le site internet du Symcéa permettant de faire remonter l'information et d'agir rapidement ;

### 3 – Présentation et vote du compte administratif et du compte de gestion 2021 ; délibération d'affectation des résultats 2021

Monsieur Franck Parmentier est nommé secrétaire de séance.

#### - Le compte-administratif 2021

Francis Petit, Vice-Président présente les documents constituant les résultats. Il indique qu'une modification est intervenue après le compte-rendu de la commission Finances concernant le montant de l'amortissement et il s'en excuse.

Il indique que le budget 2021 a été exécuté sans écarts fondamentaux et il commente globalement les chiffres.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	LIBELLE	BP 2021+DM	CA 2021 au 12/01/2022
11	Charges à caractère général	349 943,16 €	216 611,33 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 082 500,00 €	1 068 062,16 €
65	Autres charges de gestion courante	55 366,84 €	55 050,12 €
66	Charges financières	3 000,00 €	368,74 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	2 528,64 €
22	Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 020,08 €	
<b>Totalisation</b>		<b>1 497 830,08 €</b>	<b>1 342 620,99 €</b>
Opération d'ordre			
23	Virement à la section d'investissement	263 950,77 €	
42	Opération d'ordre	87 454,65 €	87 454,65 €
Total des dépenses d'ordre		87 454,65 €	87 454,65 €
Totalisation			
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 849 235,50 €</b>	<b>1 430 075,64 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2021	CA 2021
2		résultat de fonctionnement reporté	433 024,53 €	433 024,53 €
13		Atténuations de charges	3 000,00 €	11 277,05 €
70		Produits des services, du domaines	11 600,00 €	5 400,00 €
74		Dotations, subventions et participations	1 395 525,70 €	1 048 543,40 €
75		Autres produits de gestions courantes	5,00 €	0,39 €
77		Produits exceptionnels	1 500,00 €	1 730,42 €
42		Opération n°42	4 580,27 €	4 580,27 €
<b>Totalisation</b>			<b>1 416 210,97 €</b>	<b>1 071 531,53 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>1 849 235,50 €</b>	<b>1 504 556,06 €</b>

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>				
<b>section d'investissement -Détail des dépenses</b>				
<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2021</b>	<b>CA 2021</b>
1		solde d'exécution sect invest reporté	434 370,99 €	434 370,99 €
13		Subventions d'investissement	4 580,27 €	4 580,27 €
20		immobilisations incorporelles	295 819,97 €	84 171,61 €
21		immobilisation corporelles	317 500,00 €	74 770,25 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>			<b>2 756 721,08 €</b>	<b>907 284,65 €</b>
<b>Totalisation</b>			<b>3 808 992,31 €</b>	<b>1 505 177,77 €</b>

<b>Section d'investissement -Détail des Recettes</b>				
<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2021</b>	<b>CA 2021</b>
10		Dotations, fonds divers et réserves	144 111,38 €	152 128,12 €
13		subventions d'investissement	297 053,04 €	149 498,21 €
<b>Total des recettes financières</b>			<b>3 221 502,45 €</b>	<b>670 534,81 €</b>
<b>Totalisation</b>			<b>3 662 666,87 €</b>	<b>972 161,14 €</b>
<b>Opérations d'ordre</b>				
21		Virement de la section de fonctionnement	263 950,77 €	
40		Opération d'ordre	85 954,65 €	87 454,65 €
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>4 012 572,29 €</b>	<b>1 059 615,79 €</b>

Le Président quitte la salle pour le vote du compte-administratif.

Philippe Fourcroy, 1<sup>er</sup> Vice-Président, prend la conduite de ce vote. L'assemblée valide à l'unanimité ce compte-administratif 2021.

- **Le compte de gestion 2021**

Le vice-président, Francis PETIT, indique que le compte de gestion établi par le percepteur est identique au compte administratif.

Le Président procède au vote de ce compte de gestion.

Ce compte de gestion est validé à l'unanimité par l'assemblée.

- **Affectation du résultat**

<p><b>Lors du vote du compte administratif</b></p> <p>Nombre de membres en exercice <input type="checkbox"/></p> <p>Nombre de membres présents <input type="checkbox"/></p> <p>Nombre de suffrages exprimés <input type="checkbox"/></p> <p>Votes Contre <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/></p>	<p><b>SYND. MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS</b></p> <p>DELIBERATION</p> <p>SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF</p> <p>SUR LE COMPTE DE GESTION</p> <p>SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS</p>	<p><b>Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats</b></p> <p>Nombre de membres en exercice <input type="checkbox"/></p> <p>Nombre de membres présents <input type="checkbox"/></p> <p>Nombre de suffrages exprimés <input type="checkbox"/></p> <p>Votes Contre <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/></p> <p>Date de la convocation..... à..... heures.....</p> <p>Séance du ..... après s'être fait</p>																																																																														
<p>Le..... réuni sous la présidence (1) de M....., délibérant sur le compte administratif de l'exercice....., dressé par M.....</p> <p>présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,</p> <p>après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.</p> <p>1* Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:</p>																																																																																
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">FONCTIONNEMENT</th> <th colspan="2">INVESTISSEMENT</th> <th colspan="2">ENSEMBLE</th> </tr> <tr> <th>LIBELLE</th> <th>DEPENSE OU DEFICIT</th> <th>RECETTES OU EXCEDENT</th> <th>DEPENSE OU DEFICIT</th> <th>RECETTES OU EXCEDENT</th> <th>DEPENSE OU DEFICIT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultats reportés</td> <td style="text-align: right;">0,00 €</td> <td style="text-align: right;">567 135,91 €</td> <td style="text-align: right;">434 370,99 €</td> <td style="text-align: right;">0,00 €</td> <td style="text-align: right;">434 370,99 €</td> </tr> <tr> <td>Part affectée à investiss</td> <td></td> <td style="text-align: right;">-134 111,38 €</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">-134 111,38 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations de l'exercice</td> <td style="text-align: right;">1 430 075,84 €</td> <td style="text-align: right;">1 071 531,53 €</td> <td style="text-align: right;">1 070 806,78 €</td> <td style="text-align: right;">1 059 615,79 €</td> <td style="text-align: right;">2 500 882,42 €</td> </tr> <tr> <td><b>Totaux</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1 430 075,84 €</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1 504 556,06 €</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1 505 177,77 €</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1 059 615,79 €</b></td> <td style="text-align: right;"><b>2 935 253,41 €</b></td> </tr> <tr> <td>Résultat de clôture</td> <td></td> <td style="text-align: right;">74 480,42 €</td> <td style="text-align: right;">445 561,98 €</td> <td></td> <td style="text-align: right;">371 081,56 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Besoin de financement</td> <td></td> <td style="text-align: right;">445 561,98 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Excédent de financement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Restes à réaliser DEPENSES</td> <td></td> <td style="text-align: right;">1 658 049,43 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Restes à réaliser RECETTES</td> <td></td> <td style="text-align: right;">2 141 859,06 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Besoin total de financement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Excédent total de financement</td> <td></td> <td style="text-align: right;">38 247,65 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		LIBELLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	Résultats reportés	0,00 €	567 135,91 €	434 370,99 €	0,00 €	434 370,99 €	Part affectée à investiss		-134 111,38 €			-134 111,38 €	Opérations de l'exercice	1 430 075,84 €	1 071 531,53 €	1 070 806,78 €	1 059 615,79 €	2 500 882,42 €	<b>Totaux</b>	<b>1 430 075,84 €</b>	<b>1 504 556,06 €</b>	<b>1 505 177,77 €</b>	<b>1 059 615,79 €</b>	<b>2 935 253,41 €</b>	Résultat de clôture		74 480,42 €	445 561,98 €		371 081,56 €		Besoin de financement		445 561,98 €				Excédent de financement						Restes à réaliser DEPENSES		1 658 049,43 €				Restes à réaliser RECETTES		2 141 859,06 €				Besoin total de financement						Excédent total de financement		38 247,65 €			<p style="text-align: center;"><b>SOUS RESERVE RESTES A REALISER</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ETABLI LE 17/02/2022</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Trésorerie de Campagne les Hesdin</b></p>
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE																																																																												
LIBELLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT																																																																											
Résultats reportés	0,00 €	567 135,91 €	434 370,99 €	0,00 €	434 370,99 €																																																																											
Part affectée à investiss		-134 111,38 €			-134 111,38 €																																																																											
Opérations de l'exercice	1 430 075,84 €	1 071 531,53 €	1 070 806,78 €	1 059 615,79 €	2 500 882,42 €																																																																											
<b>Totaux</b>	<b>1 430 075,84 €</b>	<b>1 504 556,06 €</b>	<b>1 505 177,77 €</b>	<b>1 059 615,79 €</b>	<b>2 935 253,41 €</b>																																																																											
Résultat de clôture		74 480,42 €	445 561,98 €		371 081,56 €																																																																											
	Besoin de financement		445 561,98 €																																																																													
	Excédent de financement																																																																															
	Restes à réaliser DEPENSES		1 658 049,43 €																																																																													
	Restes à réaliser RECETTES		2 141 859,06 €																																																																													
	Besoin total de financement																																																																															
	Excédent total de financement		38 247,65 €																																																																													
<p>2* Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.</p> <p>3* Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.</p> <p>4* Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,</p> <p>5* Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement</p>																																																																																
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;"></td> <td style="width: 35%; text-align: right;">au compte 1068 (recette d'investissement)</td> <td style="width: 35%;"></td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black; text-align: right;"><b>74 480,42 €</b></td> <td style="border: 1px solid black; text-align: right;">au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)</td> <td style="border: 1px solid black;"></td> </tr> </table> <p>Ont signé au registre des délibérations MM.....</p> <p style="text-align: right;">Pour expédition conforme,          Le Président (lors du vote du compte administratif),</p> <p style="text-align: right;">Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),</p>				au compte 1068 (recette d'investissement)		<b>74 480,42 €</b>	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)																																																																									
	au compte 1068 (recette d'investissement)																																																																															
<b>74 480,42 €</b>	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)																																																																															
<p><small>(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.</small></p>																																																																																

Le Président procède au vote de l'affectation des résultats.

Ces résultats sont validés à l'unanimité par l'assemblée.

## 4 - Présentation et vote du budget primitif 2022 ; délibération relative à la participation des EPCI membres ; Délibération relative à un emprunt

Francis Petit procède également à une lecture synthétique du projet de budget en identifiant les nouveautés ou les écarts par rapport à 2021.

Cette synthèse est reprise ci-dessous en complément des documents complets.

BP 2022- SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	LIBELLE	CA 2021 au 12/01/2022	BP 2022
11	Charges à caractère général	216 611,33 €	586 201,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 068 062,16 €	1 486 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	55 050,12 €	57 160,00 €
66	Charges financières	368,74 €	3 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 528,64 €	3 000,00 €
22	Dépenses imprévues (fonctionnement)		102 342,00 €
<b>Totalisation</b>		<b>1 342 620,99 €</b>	<b>2 238 203,00 €</b>
Opération d'ordre			
23	Virement à la section d'investissement		
42	Opération d'ordre		124 370,00 €
Total des dépenses d'ordre		87 454,65 €	106 681,56 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 430 075,64 €</b>	<b>2 469 254,00 €</b>

BP 22-SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2021 au 12/01/2022	BP 2022
2	résultat de fonctionnement reporté	433 024,53 €	74 480,42 €
13	Atténuations de charges	11 277,05 €	1 500,00 €
70	Produits des services, du domaines	5 400,00 €	84 317,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 048 543,40 €	2 303 253,00 €
75	Autres produits de gestions courantes	0,39 €	1,00 €
77	Produits exceptionnels	1 730,42 €	0,00 €
42	Opération n°42	4 580,27 €	5 702,59 €
<b>Totalisation</b>		<b>1 504 556,06 €</b>	<b>2 469 254,00 €</b>



BP 2022- SECTION D'INVESTISSEMENT			
section d'investissement -Détail des dépenses			
CHAPITRE	LIBELLE	RAR 2021	BP 2022 proposé
1	solde d'exécution sect invest reporté		445 561,98 €
13	Subventions d'investissement		5 702,59 €
20	immobilisations incorporelles	211 648,36 €	52 823,00 €
21	immobilisation corporelles	242 729,75 €	83 400,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 203 671,32 €</b>	<b>1 342 128,00 €</b>
<b>Totalisation</b>		<b>1 658 049,43 €</b>	<b>1 929 615,57 €</b>
<b>TOTAL RAR 2021+ BP 22</b>			<b>3 587 665,00 €</b>

BP 2022- SECTION D'INVESTISSEMENT			
section d'investissement -Détail des recettes			
CHAPITRE	LIBELLE	RAR 2021	BP 2022 proposé
10	Dotations, fonds divers et réserves		13 000,00 €
13	subventions d'investissement	147 554,83 €	1 463,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		280 000,00 €
Total des recettes financières		1 994 304,23 €	1 342 128,00 €
Totalisation		2 141 859,06 €	1 636 591,00 €
Opérations d'ordre			
21	Virement de la section de fonctionnement		124 370,00 €
40	Opération d'ordre		106 681,56 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>2 141 859,06 €</b>	<b>1 867 642,56 €</b>
<b>TOTALISATION RAR 2021+ BP 2022</b>			<b>4 009 501,62 €</b>

Il est proposé d'intégrer un emprunt de 280 000,00 € pour financer les dépenses d'équipements engagées en 2021 et prévues en 2022, de répartir cette annuité sur 6 années dans les charges de fonctionnement.

Suite à consultation, 3 propositions sont présentées :

- Le Crédit Agricole avec un taux d'intérêt de 0,80 et 300€ de frais de dossier ;
- La Banque Postale avec un taux d'intérêt de 0,93 avec une commission de 0,10 ;
- Le Crédit Mutuel avec un taux d'intérêt de 1,45.

Il est proposé de retenir la proposition du Crédit Agricole.

Yves Gille indique que c'est un premier emprunt destiné à se constituer du fond de roulement et de financer les équipements.

**Les participations des EPCI membres sont présentées** selon les 4 critères de calcul (habitants, surface de l'EPCI sur le périmètre du SymcÉa, linéaire de cours d'eau et potentiel fiscal) :



EPCI	MISSIONS TRONC COMMUN (10 EPCI)				MISSIONS OPERATIONNELLES GEMA CANCHE ET AUTHIE (9 EPCI)		MISSION HYDRAULIQUE DOUCE : participation des EPCI selon programmes par transfert	PAPI CANCHE (6 EPCI) : Montant des participations selon mise en oeuvre des actions *	Total participations 2022	Budget 2021 (hors report excédent)	Participations 2021	MISSION HYDRAULIQUE DOUCE : participation des EPCI selon programmes par délégation de maîtrise d'ouvrage	
	Part des EPCI Canche et Authie	Administration générale	Animation des SAGES, Ingénierie Milieux Aquatiques et ruissellement/hydraulique douce	Participations 2022	Part des EPCI	Participation 2022							
CC Campagnes de l'Artois	6,4%	22 991,28 €	2 134,89 €	25 126,17 €	6,59%	19 952,12 €		15 442,44 €	60 520,73 €	60 578,50 €	58 113,00 €		
CC 7 Vallées	17,6%	63 226,02 €	5 870,94 €	69 096,96 €	19,40%	58 736,14 €	21 120,00 €	52 460,44 €	201 413,53 €	193 415,46 €	168 243,00 €	39 000,00 €	Création Maintenay-Douriez
CC du Ternois	17,4%	62 507,54 €	5 804,22 €	68 311,76 €	18,82%	56 980,11 €	17 984,00 €	52 072,73 €	195 348,60 €	196 450,79 €	163 207,00 €	10 800,00 €	Plan de gestion Lys
CC Desvres Samer	1,2%	4 310,86 €	400,29 €	4 711,16 €	1,31%	3 966,20 €		10 597,23 €	19 274,59 €	12 930,73 €	10 242,00 €		
CC du Haut Pays du Montreuillois	6,2%	22 272,80 €	2 068,17 €	24 340,97 €	7,19%	21 768,70 €		28 815,43 €	74 925,11 €	80 817,15 €	64 751,00 €	16 823,00 €	Plan de gestion Canche et Lys
CA des deux Baies en Montreuillois	31,2%	112 082,49 €	10 407,57 €	122 490,06 €	29,51%	89 345,54 €		40 837,70 €	252 673,30 €	266 691,93 €	204 960,00 €	7 500,00 €	ATMO
Pays du Coquelicot	2,4%	8 621,73 €	800,58 €	9 422,31 €	2,45%	7 417,71 €			16 840,02 €	20 901,48 €	22 306,00 €		
Ponthieu-Marquenterre	7,6%	27 302,14 €	2 535,18 €	29 837,32 €	5,32%	16 107,02 €			45 944,35 €	39 281,86 €	26 935,00 €		
Sud Artois	0,9%	3 233,15 €	300,22 €	3 533,37 €	0,00%	0,00 €			3 533,37 €	4 651,80 €	3 190,00 €		
Territoire Nord Picardie	9,1%	32 690,73 €	3 035,54 €	35 726,27 €	9,41%	28 490,05 €			64 216,32 €	47 034,85 €	32 251,00 €		
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>359 238,74 €</b>	<b>33 357,60 €</b>	<b>392 596,34 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>302 763,60 €</b>		<b>39 104,00 €</b>	<b>934 689,94 €</b>	<b>922 754,54 €</b>	<b>754 198,00 €</b>		<b>74 123,00 €</b>

Francis Petit indique que la nouveauté pour ce budget est l'intégration de la mission PAPI Canche pour les 6 EPCI concernés. Ainsi si on compare les montants par rapport à 2021, on reste dans les mêmes valeurs.

Il indique que les attentes des EPCI ont bien été entendues pour connaître le montant des participations le plus tôt possible. Dans ce sens, l'élaboration budgétaire sera anticipée pour transmettre les informations le plus en amont possible pour l'élaboration des budgets.

Yves Gille explique qu'en 2021, la participation globale des EPCI était de 754 198,00 €. Néanmoins, le budget prévoyait une participation de 922 000,00€ mais il avait été décidé de maintenir le même montant qu'en 2020, en utilisant une partie de l'excédent. Ainsi, on reste dans le même niveau de participation. Le montant est donc de 934 689,00 € avec une part pour le PAPI de 200 226,00€.

Cependant, l'année 2023 peut poser question avec la baisse des aides de l'Agence de l'Eau. Yves Gille rappelle que grâce à la démarche du SymcÉa et des autres syndicats mixtes, un maintien des aides pour 2022 a été obtenu. Le calcul de cet impact a été calculé à 170 000,00 €. Il faudra donc travailler pour compenser cette perte et le SymcÉa s'y attelle dès à présent avec les autres partenaires comme la Région ou l'Europe et également les EPCI. Il s'agit de trouver les moyens de conserver un niveau d'action similaire compte-tenu des missions engagées comme le PAPI, l'outil Watersed et l'animation agronomique. Le souhait est également d'éviter les à-coups.

Francis Petit indique également que les charges de fonctionnement s'accroissent du fait de la réglementation et c'est également une donnée à prendre en compte.

Philippe Fourcroy souligne qu'il a été choisi d'inscrire dès à présent les premières actions du PAPI Canche dans ce budget alors que celui-ci n'est pas encore labellisé et compte-tenu de l'ensemble du travail réalisé avec les partenaires.

**L'assemblée valide à l'unanimité le budget 2022, l'emprunt proposé ainsi que les participations des EPCI.**

#### Discussions/Remarques/Questions :

- Le projet d'animation agronomique/agro-écologique est un dossier qui devrait être financé à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau selon une première expérience de 12 mois ; il est précisé que cette action va être incontournable dès lors que des aides seront sollicitées pour financer des aménagements d'hydraulique douce ou plus structurants ; cette démarche sera conduite en partenariat avec la Chambre d'Agriculture ;

- Philippe Fourcroy insiste sur cette nouvelle démarche essentielle à l'atteinte du bon état des masses d'eau et donc en adéquation avec la politique d'intervention de l'Agence de l'Eau.

## 4 – Autres délibérations : Programmes ; finances et ressources humaines

### 4 – 1 Programmes Milieux Aquatiques

**Programme travaux de restauration  
Commune de Tilly-Capelle (Moulin de Tilly-Capelle)  
Délégation de travaux**

Dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique sur la Commune de Tilly Capelle au Moulin de Tilly-Capelle et sur demande faite par bon de commande de l'Entreprise SAS Lafosse et Fils pour la prise en charge des travaux complémentaires réalisés par le Symcéa, il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider le financement du programme comme suit :

**Montant : 17 626,80€ TTC**

L'ensemble des dépenses sera pris en charge par le Symcéa qui réalisera un titre de recettes à l'ordre SAS Lafosse et Fils.

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
4541113 : 12 026,80€	4542113 : 12 026,80€
67 131 : 5 600,00€	67 131 : 5 600,00€
<b>TOTAL : 17 626,80€</b>	<b>TOTAL : 17 626,80€</b>

### Délibération approuvée à l'unanimité des membres.

**Programme travaux de restauration de cours d'eau 2022  
Fleuve Canche et Authie et leurs affluents**

Dépenses		Recettes	
Prévisions	Montants	Prévisions	Montants
<b>Part Travaux</b>	472 128,00€	Agence de l'Eau	330 489,60€
		RHDF	56 222,80€
		Symcéa	85 415,60€
<b>TOTAL</b>	472 128,00€	<b>TOTAL</b>	472 128,00€
<b>Part équipe</b>	166 400,00€	Agence de l'Eau	117 760,00€
		RHDF	16 640,00€
		Symcéa	32 000,00€
<b>TOTAL</b>	166 400,00€	<b>TOTAL</b>	166 400,00€
<b>TOTAL GENERAL</b>	638 528,00€	<b>TOTAL GENERAL</b>	638 528,00€

Montant prévisionnel du programme : 638 528,00€

Plan de financement : Agence de l'Eau 70%, RHDF 10%,  
Symcéa 20%

### Délibération approuvée à l'unanimité des membres.

## Entretien et gestion des milieux aquatiques Prestations extérieures

Dans le cadre du bon entretien des cours d'eau et de la gestion des embâcles, le Symcéa apporte son appui auprès des propriétaires privés qui doivent s'acquitter de ces obligations définies par l'article L215-14 du Code de l'Environnement.

Dans le cas où un engin est nécessaire pour pouvoir réaliser ces opérations, le Symcéa pourra proposer de réaliser l'intervention par l'utilisation du tracteur et du treuil, par le biais d'une convention et en fonction de la disponibilité du matériel, selon les montants suivants :

- **400€ TTC pour une journée ;**
- **200 € TTC pour une demi-journée.**

Le montant de la location donnera lieu à l'élaboration d'un titre de recette établi par notre service financier auprès du ou des propriétaires concernés.

Il est précisé qu'il s'agit d'être le plus efficace possible et de pouvoir s'appuyer à la fois sur le marché à bon de commande ou de la prestation régie pour aider les propriétaires qui le souhaitent à gérer et retirer les embâcles sur leur propriété. Les interventions de retrait d'embâcles sur les propriétés publiques sont réalisées dans le cadre des missions du Symcéa sans contribution supplémentaire.

### Délibération approuvée à l'unanimité des membres.

#### 4- 2 Ressources humaines

##### Mise en place de l'équipe PAPI Canche (Pôle Prévention des Risques)

- **La création d'un emploi de chargé de mission réseaux de mesure dans le cadre du PAPI Canche, à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022; Technicien cat B contractuel;**
- **La création d'un emploi de chargé de mission Réduction de la Vulnérabilité dans le cadre du PAPI Canche, à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022; Technicien cat B.**

### Délibération approuvée à l'unanimité des membres.

##### Chargé(e) de mission SIG (Pôle Prévention des Risques)

- **Produire les cartes pour les différents pôles (Atlas SAGE, supports de communication, ...)** ;
- **Participer aux projets techniques des pôles ;**
- **Administrer les bases de données en lien avec les applications métiers mobiles ;**
- **Assurer une assistance technique auprès des différents utilisateurs ;**
- **Proposer et mettre en œuvre une stratégie de valorisation des produits du SIG du Symcéa en déployant les outils adéquats (Plateforme ArcGis On Line) ;**

**La création d'un emploi de chargé de mission SIG, à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2022; Technicien cat B contractuel.**

### Délibération approuvée à l'unanimité des membres.

**Chargé de mission pratiques agro-écologiques (Pôle Ruissellements- Hydraulique douce)**

La création d'un emploi d'animateur auprès du monde agricole pour favoriser les nouvelles pratiques agro-écologiques, à temps complet pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022; Technicien cat B contractuel.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres.**

**4-3 Finances**

**Amortissement des immobilisations  
Subvention Etude PAPI**

En 2021, le Symcéa a perçu une subvention Fonds Barnier de 28 058,09€ qui doit être amortie sur une durée de 25 ans.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider l'amortissement des immobilisations comme suit :

Subventions Fonds FPRNM 2021 : 28 058,09€

**Recettes d'investissement**  
021 : 1 122,32€

**Dépenses de fonctionnement**  
023 : 1 122,32€

**Dépenses d'investissement**  
13911-040 : 1 122,32€

**Recettes de fonctionnement**  
777-042 : 1 122,32€

12

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres.**

**Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis  
au contrôle de légalité**

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres :

- Décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires ;
- Donne son accord pour que le Président engage toutes les démarches y afférentes
- Autorise le Président à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- Autorise le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer

**Convention de mise en œuvre avec le CDG62**

Considérant que dans le cadre de mise en place de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, le CDG62 dans sa politique d'accompagnement des collectivités territoriales du Pas-de-Calais souhaite aider ces dernière dans la mise en place du transfert des actes administratifs au contrôle de légalité.

Cette prestation est facultative pour le CDG62, c'est pour cette raison que ce dernier procède par conventionnement.

Après avoir expliqué les différentes phases de l'accompagnement et les engagements des parties, Monsieur le Président demande au Conseil Syndical de bien vouloir se prononcer sur la participation du Symcéa à cet accompagnement.

**Délibération approuvée à l'unanimité des membres.**

#### **4-4 Délégations du conseil au bureau du Sycméa**

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de déléguer au Bureau l'ensemble des attributions à l'exception des matières décrites à l'article L.5211-10 du CGCT ;

#### **DECIDE**

- De déléguer les attributions suivantes au Bureau du Sycméa à l'exception des matières décrites à l'article L.5211-10 du CGCT, qui sont :
  1. Le vote du budget, La participation des EPCI membres ;
  2. L'approbation du compte administratif ;
  3. Les décisions relatives à l'engagement du Sycméa et de la participation des EPCI membres non-inscrits au budget annuel ;
  4. Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI.

#### **Délibération approuvée à l'unanimité des membres.**

### **5 – Questions diverses et clôture de la séance**

Yves GILLE informe l'assemblée qu'il a été sollicité officiellement pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération prévue sur le marais de Bréxent-Enocq (Remise en fond de vallée de la Dordonne) dans le cadre du PAPI Canche. La maîtrise d'ouvrage est actuellement fléchée sous maîtrise d'ouvrage de la CA2BM dans le dossier en cours d'instruction.

Un échange avec la CA2BM est prévu pour travailler sur cette question et les informations seront données au conseil à la suite.

Sans autre question, le Président propose de clôturer la séance et remercie vivement les membres pour leur présence.